



Le 4 juillet 2014

## **Point d'information sur l'évolution des modalités de gestion des barrages hydroélectriques du Doubs franco-suisse**

---

L'atténuation des effets dommageables des éclusées des barrages hydroélectriques sur le Doubs franco-suisse est une priorité commune des autorités françaises et suisses dans un souci d'équilibre entre production d'énergie renouvelable et maintien de la biodiversité.

Un important programme de travail a été mis sur place depuis février 2012 à cet effet. Ainsi, une 10<sup>e</sup> séance de travail a eu lieu le 24 juin dernier à Pontarlier. Les travaux menés depuis lors conjuguent des études de modélisation d'une part pour comprendre les facteurs complexes de mortalité piscicole et déterminer les modes de gestion les moins dommageables pour le milieu et d'autre part des essais techniques « grandeur nature » menés par les exploitants des barrages hydroélectriques. Ces essais ont pour but de diminuer l'impact des variations du débit de la rivière sur l'écosystème aquatique, et donc de ménager les frayères et de réduire la mortalité piscicole. Ils ont été couplés avec des observations de terrain, en collaboration avec les gardes piscicoles cantonaux et les milieux associatifs de la pêche.

Dans ce cadre, des opérations de soutien de débit ont été menées par les exploitants entre les mois de février et avril de cette année. En dépit d'un printemps exceptionnel, avec de faibles précipitations et un étiage sévère, ces tests réalisés ont donné des résultats globalement encourageants, même si des mortalités ponctuelles ont été constatées. Cette action a malgré cela incontestablement favorisé la fraie de l'ombre et l'émergence des alevins de truite. D'autres tests restent encore à réaliser pour mieux sécuriser et mieux formaliser les modalités possibles d'exploitation de ces trois ouvrages hydroélectriques.

Ces nouvelles mesures de gestion des ouvrages et de protection de l'écosystème vont constituer le nouveau socle du règlement d'eau commun aux trois ouvrages, en cours de rédaction. Une version provisoire va être soumise à une première consultation des parties prenantes impliquées cet été.

Afin de recueillir des différentes observations et contributions, la DREAL Franche-Comté et l'OFEN organiseront début octobre une séance d'information commune à Saint Ursanne ouverte aux associations de pêcheurs et aux organisations de protection de la nature.

L'objectif est que les dispositions figurant dans le projet de règlement d'eau soient mises en oeuvre de façon anticipée dès le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **Contacts :**

- DREAL Franche-Comté - Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18  
mél : [patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr)
- OFEN : Fabien Lüthi, spécialiste en communication OFEN, 058 465 58 94